

Loi n° 594 du 15 juillet 1954 sur le commerce de la banque et des établissements financiers

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	15 juillet 1954
Publication	<u>Journal de Monaco du 26 juillet 1954</u> ^[1 p.3]
Thématique	Établissement bancaire et / ou financier

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/1954/07-15-594@1954.07.27>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article unique

Les dispositions de l'ordonnance du 4 août 1899 sur le commerce de la banque sont étendues aux établissements financiers de quelque nature qu'ils soient.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 26 juillet 1954

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1954/Journal-5051>